

--> **Voir l'erratum** concernant cet article

## Pour une bibliothéconomie distincte et visible...

Gérard Mercure et Le Comité de rédaction

Volume 37, numéro 2, avril-juin 1991

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1028445ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1028445ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

### Citer ce document

Mercure, G. & Le Comité de rédaction (1991). Pour une bibliothéconomie distincte et visible... *Documentation et bibliothèques*, 37(2), 51-51.  
<https://doi.org/10.7202/1028445ar>

Tous droits réservés © Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), 1991

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

## Pour une bibliothéconomie distincte et visible...

L'ouverture sur un monde qui ignore les limites territoriales fait du spécialiste de la documentation un citoyen du village global. Récemment, dans un éditorial, le directeur du *Canadian Library Journal*, William Birdsall, s'interrogeait sur l'existence d'une bibliothéconomie canadienne. Le Canada partagerait avec les États-Unis une civilisation nord-américaine mais se distinguerait par sa culture qui, elle, serait « unquely indigenou »<sup>1</sup>. La civilisation nord-américaine se manifesterait par le partage de mêmes modèles économiques, scientifiques et technologiques, et la culture « indigène », par l'expression originale d'une littérature, d'une vie politique et d'une histoire propres au pays. L'éditorialiste se demandait alors si les bibliothèques canadiennes ne présentaient pas un mélange d'objectifs, d'orientations et de programmes suffisants pour les distinguer de leurs voisines américaines. Aussi, souhaiterait-il que davantage d'études comparatives de ces deux bibliothéconomes soient entreprises.

Cette démonstration en faveur d'une bibliothéconomie distincte a un petit air familier pour un québécois déjà porté, par réflexe nationaliste, à vouloir faire plus que de traduire de l'américain ou de copier sur la France. Pour que cette bibliothéconomie particulière soit reconnue, il faut qu'elle fasse, selon cette thèse, l'objet d'une littérature et qu'elle décrive une pratique originale dans un contexte particulier. Cela suppose qu'il faille publier ses propres faits et gestes plutôt que d'attendre que d'autres ne le fassent à sa place.

Or, nous pouvons observer un trou inquiétant dans la couche documentaire au-dessus du Québec, comme si nous ne faisons pas suffisamment état de nos propres recherches et réalisations. Ainsi, pour trouver une description élaborée d'un logiciel documentaire québécois, il faut attendre qu'il ait atteint le marché américain ou français et qu'il fasse l'objet d'une publication dans une revue étrangère. Pour connaître l'état de l'automatisation des bibliothèques au Québec, il faut s'en remettre à l'enquête annuelle du *Canadian Library Journal*. On constatera également le petit nombre d'écrits sur les bibliothèques scolaires

ou collégiales au cours des dernières années. Bien malin qui peut trouver un article sur l'état du prêt entre bibliothèques au Québec ou même sur la gestion des collections. Bref, la bibliothéconomie québécoise n'existe pas ou est mal diffusée.

Il y a toute une production interne de documents à caractère administratif qui échappe à la connaissance du commun des bibliothécaires. Cette édition domestique risque de passer inaperçue, faute de signalement et de description dans les revues professionnelles du Québec. Comment accéder à cette littérature grise qui, élaguée et synthétisée, présenterait le plus haut intérêt pour l'ensemble de la profession? On en retarde souvent la divulgation, ou on la tient confinée dans un classeur.

Peut-être faudrait-il inventer un nouveau genre littéraire qui se situerait entre l'article et la chronique. Ce serait l'article de vulgarisation administrative qui tirerait d'un rapport interne les éléments susceptibles d'intéresser le grand public des bibliothécaires. Car souvent ces rapports, jugés d'une portée locale, ont un intérêt plus large soit par la méthodologie utilisée, soit par la recherche préalable à laquelle ils ont donné lieu. Ce pourrait être encore le dossier constitué d'une information recueillie de vive voix et sur le terrain, ou à l'aide de questionnaires, pour dépeindre une situation et dresser l'état d'une question. Ce pourrait être aussi l'écho d'ateliers et de colloques comme le rapportent d'autres revues professionnelles.

Compteraient davantage alors les références à la vie courante que les références bibliographiques qui viennent d'ailleurs... Alors, *Documentation et bibliothèques* serait à notre image tout comme le sont, toutes proportions gardées, *L'Actualité* et *Châtelaine* avec leurs pigistes qui brossent le tableau coloré du milieu québécois.

Sans devoir instaurer une prime au rendement littéraire ou vouloir transformer tous les bibliothécaires en professeurs d'université qui ont dans leur tâche de publier ou de disparaître, on pourrait proposer des mesures incitatives à la publication quel que soit le milieu de travail. Ainsi, tout biblio-

thécaire qui postule un emploi serait invité à inscrire dans son curriculum vitae les articles qu'il a déjà publiés. Certains candidats y glissent bien leur passe-temps favori... L'écriture ne constitue-t-elle pas un exercice aussi tonifiant pour l'esprit que le tennis pour le corps? La publication d'un article ou la présentation d'une communication devrait être reconnue par l'employeur comme une réalisation significative accomplie souvent en dehors des activités quotidiennes de gestionnaire et comme une manifestation d'un intérêt hors du commun pour la profession.

De leur côté, nos associations pourraient aussi offrir leur appui à la création littéraire en proposant dans leurs congrès des ateliers d'écriture comme l'a déjà fait l'*Association for Colleges and Research Libraries* dans les années 1970 ou par la publication de guides de rédaction comme l'a proposé l'*American Library Association* en 1983 à ses membres<sup>2</sup>.

Enfin, on devrait, à l'exemple du *Canadian Library Journal*, promouvoir l'écriture par un concours auprès des finissants des écoles de bibliothéconomie en proposant au meilleur article la publication dans ses pages et donner ainsi, aux jeunes talents, une occasion de se produire. Pour les plus expérimentés, on pourrait même penser à un gala au cours duquel seraient décernés des « Félix » de la bibliothéconomie québécoise pour les meilleurs livres, thèses et articles de l'année. À la condition, bien entendu, que chacun prenne la plume et que le volume de production le justifie...

Le Comité de rédaction

Gérard Mercure

1. William Birdsall, « Is There a Canadian Librarianship? », *Canadian Library Journal*, vol. 47, no. 5 (October 1990), 303-305.
2. *Guidelines for Authors, Editors and Information Field*, Chicago, A.L.A., 1983.